

Séance du vendredi 11 mars 2022

Date de la convocation: 07/03/2022

Membres en  
exercice :

Présents : 10

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

*L'an deux mille vingt-deux et le onze mars l'assemblée  
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de  
Olivier MAGUET,*

**Présents** : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE,  
Anne COLLINOT, Jean-Jacques DEBIEVE, Richard DETHYRE,  
Laurence HOURLIER, Emilie KONNERT, Michèle MATHIEU,  
Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

**Représentés** : Adeline BEAUFUMÉ par Olivier MAGUET,  
Catherine PECHERY par Annick IENZER, Jacky PECHERY par  
Laurence HOURLIER

**Excusés** : Thomas HOURLIER, Barbara LOUCHART

**TARIFS DE LA HALTE NAUTIQUE POUR LA SAISON 2022 - (D 2022 010)**

Considérant les tarifs adoptés en 2021 pour les droits de place et de stationnement des bateaux, le Maire propose au Conseil municipal de maintenir les mêmes tarifs pour la saison 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

ACCEPTTE de maintenir pour la saison 2022 les mêmes tarifs que ceux adoptés en 2021 pour les droits de place et de stationnement,

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Le Maire



Olivier MAGUET